Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

HSBC FRANCE

Mars 2018

LE HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES…

Chez HSBC France, AUSSI !!!

La Loi définit le harcèlement moral comme :

« ***Un ensemble d'agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel*** ».

Chez HSBC France, une collaboratrice cadre, ancienne Directrice d'agence en a été victime.

Un CV bien rempli, diplômée avec mention du CESB, une expérience reconnue avec de bons résultats pendant plusieurs années, toutes les qualités requises pour réussir ; un tempérament de battante, la volonté, le courage et l'intégrité, et pourtant…
Alors qu'elle venait d'être chaleureusement gratifiée et reconnue pour ses performances et son implication, du jour au lendemain son avenir professionnel va être remis en question par sa hiérarchie. L'arrivée d'un nouveau manager, une absence due à un accident professionnel et sa vie bascule.

Menaces de rétrogradation, isolement, manœuvres de déstabilisation : la salariée n'accepte pas l'injustice et, déterminée, ne se laisse pas faire. Après plusieurs années de conflit épuisant, elle est licenciée. Elle décide alors de saisir la justice. La CFDT la soutient et l'accompagne complètement dans sa démarche.

La Cour d'Appel vient de trancher :

La Cour condamne HSBC France en accentuant la décision rendue en première instance par le Conseil des Prud'hommes. « La Cour retient le harcèlement moral au sens de l'article L.1151-1 du Code du travail » et le licenciement est qualifié de NUL.

Le soutien et l'implication des membres CFDT du CHSCT, des délégués syndicaux CFDT qui se sont mobilisés sur cette affaire et l'intervention de la médecine du travail ont contribué à l'obtention de cette décision.
Une telle situation est très difficile à vivre et provoque de forts retentissements physiques et physiologiques chez les victimes de harcèlement qui se retrouvent trop souvent isolées. L'épreuve subie par cette salariée est totalement inacceptable et ne doit en aucun cas se reproduire. Malheureusement, nous savons que d'autres événements de cette nature au sein d'HSBC-France font toujours l'objet d'alertes de la part des représentants du personnel CFDT.

Venez en parler avec vos élus CFDT !

La **CFDT** est là pour vous aider. Ne subissez pas !
La **CFDT** se bat au quotidien pour faire respecter les droits des salariés
La **CFDT** est toujours présente pour vous accompagner.

Pour nous contacter : https://www.cfdt-hsbc.fr